



Le Jaseur du Lac

Volume 30, numéro 1 • Juin 2014

Lac-Sergent

Bonne saison estivale !



Table des Matières



Heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 9H à 12H et 13H à 16H30
vendredi
de 9H à 12H et de 13H à 16H

Mot du maire	page 3
Mots des conseillers	
Mario Émond, district #1	page 4
Hélène D. Michaud, district #2	page 5
André Métiver, district #3	page 5
François Garon, district #4	page 6
Information municipale	
Communiqué de la secrétaire-trésorière	page 2
Message de l'inspecteur municipal	page 8
Une page d'histoire	page 15
Service de vidange des boues de fosses septiques	page 17, 18, 19
Installation septique - questions/réponses	page 16
Programme d'embellissement phase III	page 14
Gestion financière	
Présentation du budget 2014	page 12, 13, 14
Organismes et associations	
Association nautique du Lac-Sergent - Calendrier des activités	page 9, 10
A.P.P.E.L.S.	page 7
Service divers	
Horaire de la cueillette des ordures	page 20

Communiqué de la

secrétaire-trésorière

2

Sergentoises et Sergentois,

Voici la cédule des séances ordinaires du Conseil municipal :

3^e lundi du mois, à 19h30 au Club Nautique

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi, de 9h00 à 16h30

Vendredi, de 9h00 à 16h00.

**Rappel : Prochain et dernier versement des taxes 2014 :
1^{er} septembre**

Veillez prendre note que tout retard de paiement entraîne un intérêt annuel de 12% calculé quotidiennement. Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, veuillez me contacter au bureau au 418 875-4854.

Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir!



VILLE DE LAC-SERGENT

Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site Internet : www.villelacsargent.com

1525 chemin du Club Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0
Téléphone : 418 875-4854 Télécopieur : 418 875-3805

Mot du Maire

Denis Racine

maire@villelacsergent.com



Chères sergentoises, chers sergentois,

Après un hiver qui n'en finissait plus, l'été est enfin arrivé. Et, sous un chaud soleil, nous nous en promettons : baignades, bronzage, bateau, sports nautiques, pêche, bbq, homards, etc.... Eh bien, je vous les souhaite tous.

Plusieurs choses se sont produites depuis le dernier Jaseur. D'abord, notre hôtel de ville est construit. Si vous n'avez pas eu l'occasion de venir le visiter, venez nous rencontrer. Au moment où ces lignes sont écrites, nous sommes à l'intérieur de notre cible budgétaire. Cet été, un parc sera aménagé sur le site actuel du terrain de balle.

Nous entreprendrons aussi un projet-pilote avec la construction de conteneurs à déchets semi-enfouis sur le chemin des Hêtres. Beaucoup plus propre et esthétique que les gros containers bleus, cette initiative comporte des changements d'habitude dont, la plus importante, est d'apporter ses déchets dans ces conteneurs au lieu de les mettre dans l'un de ses bacs roulants et transporter ceux-ci au bord du chemin pour les cueillettes. Dans le cas des résidences du chemin des Hêtres, ce sera une amélioration, car le camion de vidanges ne pouvait monter au sommet de la côte en hiver. Nous espérons en installer à d'autres endroits stratégiques afin d'éviter que les bacs roulants se retrouvent toute la semaine sur le bord du chemin. Suite à de nombreuses plaintes, nous devons sans doute être plus sévères à ce sujet.

Côté environnement, nous entendons revoir les dispositions réglementaires concernant la renaturalisation afin que chacun fasse sa part compte tenu des caractéristiques de sa rive. Nous verrons également à revoir la configuration de nos trappes à sédiments afin qu'elles soient conformes à la nouvelle réglementation et qu'elles contiennent de la pierre calcaire qui retiendrait les particules de phosphore. Par ailleurs, l'APPELS a fait divers prélèvements dans la

fosse du lac cet hiver et nous sommes en attente des résultats.

Les amendements proposés par le ministère de l'Environnement au Règlement Q2, r.22 concernant les installations septiques auront des conséquences importantes. En effet, selon ces amendements, toute fosse qui n'aurait pas une épaisseur de 90 ou de 30 centimètres de bon sol (excluant le remplissage) sous les installations et située dans les 120 mètres de la rive du lac, devra être reconstruite dans les deux ans de la mise en vigueur desdits amendements. Dans le relevé sanitaire de 2012, 82 % de nos installations septiques n'avaient pas cette épaisseur. Compte tenu des coûts (de 6 000 \$ à 30 000 \$) et des difficultés de reconstruction des fosses individuelles, auxquels s'ajoutent possiblement l'installation d'un système tertiaire de déphosphatation et de désinfection, je crois que nous avons fait avec notre projet d'égout collecteur, un choix éclairé.

Ce dernier projet progresse. L'an dernier, nous vous avons présenté un projet visant à raccorder 291 résidences en trois sections. Ces résidences étaient les plus faciles et les moins coûteuses à raccorder. Néanmoins, nous avons entendu une critique au projet à l'effet que tous ne faisaient pas leur effort à l'égard du lac et que nous devrions raccorder tout le monde. Aussi, nous avons commandé une nouvelle étude qui conclut que nous pourrions raccorder 50 résidences de plus et ce, en un seul réseau et une seule usine de traitement. Évidemment, ce projet est plus coûteux de 2 000 \$ pour chacune des 291 résidences visées par le projet en 2013. Par contre, il y aurait une économie annuelle de 127 \$ par résidence sur les coûts d'entretien du réseau (une usine au lieu de trois à entretenir), ce qui sur une période de 20 ans (durée du règlement d'emprunt), vient compenser la hausse des coûts ci-avant mentionnée (voir les coûts comparatifs des deux projets publiés dans le présent Jaseur).

Je vous ai présenté ce projet lors d'une assemblée publique d'information le 17 mai dernier. Vous y êtes venus nombreux et les échanges durant celle-ci ont été courtois et respectueux. Je vous en remercie.



Devant votre manifestation d'intérêt sans équivoque, nous avons choisi d'aller de l'avant. Un avis de motion a été présenté au Conseil le 20 mai et un règlement sera présenté deux semaines plus tard. À partir de là, un processus référendaire sera enclenché dans la mesure où il y aura un nombre suffisant de personnes qui signeront le registre. Évidemment, si vous appuyez ce nouveau projet, nous vous prions de ne pas venir signer le registre. Par contre, s'il y avait référendum, nous comptons sur vous pour venir voter et le cas échéant, appuyer le projet.

Les informations relativement à ce processus référendaire vous seront communiquées sur le site internet de la Ville.

De toute façon, advenant le rejet de ce nouveau projet, le projet accepté en 2013 se poursuivra. Cet été, les études géotechniques pour établir la composition du sol sur le tracé du tuyau collecteur seront réalisées. Par la suite, nous irons en appel d'offres pour les services professionnels en vue de la confection des plans et devis. Une fois ces plans et devis réalisés, nous retournerons en appel d'offres pour le choix du constructeur, qui, une fois choisi, réalisera les travaux.

Nous vous offrirons à nouveau cet été une collecte des arbres morts et branches, initiative qui a connu beaucoup de succès dans les dernières années.

Dans un autre ordre d'idées, nous mettrons en application le règlement adopté en 2012 concernant la descente des bateaux à moteur au lac. Ce règlement indique que tout bateau à moteur doit être mis à l'eau via la descente

publique située près du Club nautique, sauf pour les propriétaires qui possèdent une descente à bateau privée reconnue par la Ville. Et dans tous les cas, chaque propriétaire doit se procurer la vignette pour la mise à l'eau au coût de 50 \$. L'an dernier, 180 propriétaires sur environ 265 qui possèdent des embarcations à moteurs, s'étaient conformés au règlement. Rappelons que la Ville a dépensé en 2012 près de 14 000 \$ en travaux d'amélioration de la descente publique.

Parlant de règlement, nous devrions avoir adopté à l'heure où vous lisez ces lignes nos nouveaux règlements d'urbanisme. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail important entrepris il y a cinq ans. C'est la quatrième fois depuis les débuts de notre ville en 1921 qu'une telle réforme est réalisée, les précédentes datant de 1942, 1976 et 1992.

Pour clore cette revue des activités de notre Ville, notre situation financière n'a guère à envier à quiconque. Non seulement notre Ville n'a pas de dette, mais, grâce à une gestion prudente, nous avons terminé l'année financière 2013 avec un surplus de 198 836 \$, ce qui porte notre surplus accumulé non affecté à 296 551 \$.

En terminant, mon épouse Jeanne se joint à moi pour vous souhaiter le plus fabuleux des étés.

DENIS RACINE, maire

20 mai 2014

Mots des conseillers

Mario Emond

Conseiller au district no 1

Bonjour à vous tous,

L'été arrive enfin et plein d'activités pour bien en profiter. Bien que ce soit une période de vacances pour plusieurs d'entre nous, il y a plein de nos projets à la municipalité qui continuent à aller de l'avant. Entre autre chose, il y a la réalisation d'un parc près de notre nouvel hôtel de ville, la fin de l'aménagement du même hôtel de ville, l'égout collecteur, les conteneurs à vidange semi enfouis etc.

C'est toujours agréable de travailler à vouloir embellir et améliorer notre petite communauté. Je suis votre représentant auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) ainsi que le délégué de la Ville sur le Comité consultatif d'urbanisme. Je participe et prends grand soin des intérêts de nous tous auprès de ces organismes. C'est toujours un honneur pour moi de vous représenter.

Dans la vie, il y a des moments tristes et des moments heureux. Pour les moments plus tristes, il y a celui de



nos aînés qui nous quittent pour le grand voyage et que l'on va regretter. Pour les moments plus heureux, il y a celui des naissances qui arrivent et qu'on doit

célébrer. Donc je tiens à féliciter les heureuses nouvelles mamans pour ce beau cadeau de la vie.

Nous avons un beau lac, prenons-en bien pour nous et nos enfants.

Bon été à tous et chacun et soyons prudents.

Mario Emond

Conseiller district no 1

Hélène D. Michaud

Conseillère au district no 2



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Une autre saison estivale s'amorce et promet d'être riche en activités socioculturelles et sportives, grâce au travail toujours présent des membres de l'Association Nautique, ainsi qu'à leurs nombreux bénévoles.

Concernant les loisirs, dont j'ai la responsabilité, nous demeurons à l'écoute des besoins de la population et nous poursuivons notre travail afin d'améliorer les infrastructures. À cet effet, un projet de parc public est en élaboration depuis plusieurs mois et sera aménagé sur le terrain adjacent à l'hôtel de ville, il offrira entre autres des modules de jeux pour enfants, aires de repos, allée piétonnière, etc. Il est projeté de faire des ajouts et de bonifier le parc avec les années, mais pour cette année, nous devons nous en tenir au budget alloué, soit 100 000 \$ du Fonds de parc, ainsi que 23 700 \$ provenant de la subvention du pacte rural. Un comité, dont je fais partie, a été formé afin d'évaluer les besoins et de proposer un aménagement au Conseil, après consultation de l'Association Nautique. Je désire donc remercier les membres du comité pour leur implication soit : Alain Royer, Isa David, Valérie Lapointe et Rébecca Filion.

Dans un autre ordre d'idées, l'environnement et le projet d'égout collecteur demeurent prioritaires. Le projet d'égout a été bonifié, afin de répondre aux demandes des citoyens à l'effet de raccorder un maximum de résidences au réseau afin d'en améliorer l'efficacité. Nous avons donc donné le mandat à nos ingénieurs d'étudier la possibilité de raccorder 50 résidences supplémentaires aux 291 résidences du projet présenté et accepté par référendum le 28 juillet 2013, ce qui porte le nombre à 341 résidences raccordées.

Ce nouveau projet amélioré offrant de multiples avantages a été présenté aux citoyens lors de la rencontre d'information du 17 mai dernier et a été reçu avec enthousiasme par l'ensemble des citoyens présents, nous demandant d'aller de l'avant avec ce nouveau scénario (voir dans le présent Jaseur copie des documents donnant les détails des coûts du projet actuel vs le nouveau projet). C'est donc en ce sens que le Conseil procédera dès maintenant. Un avis de motion a été présenté lors de la séance de conseil du 20 mai et un nouveau règlement sera adopté sous peu. Cet été, une étude géotechnique sera réalisée afin de connaître la composition du sol sur le tracé du tuyau. Il s'en suivra tout le processus menant à la construction de l'égout soit : ouverture de registre, tenue d'un référendum s'il y a lieu, appel d'offres pour les services professionnels afin de réaliser les plans et devis, puis l'appel d'offres pour le choix du constructeur et enfin la réalisation des travaux.

Je vous invite à consulter notre Site internet à l'adresse www.villelacsergent.com, afin de suivre les activités de la Municipalité.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un très bel été ensoleillé.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud

Maire suppléante

Conseillère district no 2

Responsable des loisirs et du Site internet

André Métivier

Conseiller au district no 3



Chères Sergentoises,
Chers Sergentois,

Après quelques mois de rencontres avec le maire et les autres conseillers municipaux, il semble évident qu'un système d'égout municipal est une priorité à court ou à long terme. Plusieurs facteurs démontrent que nous avons besoin de changements pour l'amélioration de la qualité de vie,

mais la facture sera très importante, sommes-nous prêts à en assumer le coût?

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été remplie de soleil et au plaisir de vous rencontrer.

André Métivier

Conseiller district no 3



Chères citoyennes,
chers citoyens.

En ce début de printemps qui tarde à s'installer même si nous sommes déjà rendu au 8 mai, permettez-moi dans un premier temps de vous remercier pour votre fidélité en tant que lecteur du nouveau site web « le sergentois.com »

que nous avons mis sur pied, nous les conseillers de l'opposition à la suite du résultat du référendum de l'été dernier portant sur le dossier de l'égout collecteur et du résultat des élections municipales de novembre dernier. Vous avez été plus de 400 personnes à visiter notre site de façon régulière au cours de l'hiver et les nombreux commentaires positifs reçus nous incitent à poursuivre dans cette démarche.

Rappelons que ce site a pour objectif de vous informer notamment du suivi des principaux dossiers de la ville en lien avec les décisions du conseil, ainsi que de la position des membres de l'opposition à ce conseil face aux orientations prises par le maire et son équipe. Nous vous invitons donc à continuer à nous suivre. Vous y retrouverez toute l'information que avez le droit de savoir et ce, sans désinformation quelconque.

Au moment d'écrire ces lignes, vous venez d'être convoqués par le maire à une rencontre d'information prévue le 17 mai prochain. Plusieurs sujets seront discutés. Puisqu'à ce stade-ci nous ne connaissons pas la teneur des propos qui seront tenus lors de cette rencontre par le maire nous vous ferons donc part de nos préoccupations et positions via

le site « le sergentois.com » une fois cette réunion tenue. Toutefois, en lien avec les chiffres qui seront avancés sur les coûts du projet de l'égout collecteur, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que nous sommes très sceptiques quant à l'exactitude de ceux qui vous seront présentés. L'expérience vécue au lac St-Joseph en 2011 pour un projet similaire nous fait craindre le pire. Les citoyens de cette ville ont dû en effet, abandonner leur projet parce que les coûts associés à celui-ci étaient passés du simple au double, une fois les soumissions reçues par la ville. Au risque de me répéter, l'octroi d'une quelconque subvention gouvernementale devient donc un incontournable afin que ce projet puisse voir le jour.

En terminant, je vous souhaite un été des plus agréables.

François Garon

Conseiller district no 4

Règlements - Rampe de mise à l'eau

6

Heures d'ouverture : de 6 h am à 9 h 30 de mai à octobre 2014

Vous pouvez vous procurer votre vignette à bateau au bureau municipal du lundi au vendredi, entre 9H et 16H (**vignette obligatoire** pour chaque embarcation).

Pour les détenteurs de carte magnétique - **N'OUBLIEZ** pas de refermer la barrière derrière vous. Pour l'ouvrir, assurez-vous de pousser la barrière vers le lac.

Assurez-vous d'être au moins 2 personnes pour la manoeuvre car notre préposé ne touche à aucun de vos équipements.

Sur le terrain vous devez vous stationner de façon à ne pas nuire aux opérations de la rampe de mise à l'eau et

votre remorque doit être attachée à votre véhicule en tout temps.

Il est strictement défendu de faire de la vague dans le bassin du Club Nautique.

Nous ne tolérerons aucune impolitesse envers notre personnel.

Afin de vous offrir le meilleur service possible, il est important de respecter ces consignes.

Nous comptons sur la collaboration et la compréhension de tous.



APPELS

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DU
LAC SERGENT

UN LAC EN SANTÉ,
NOTRE BIEN COMMUN

www.appels.ca

BILAN ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

À chaque saison estivale, l'APPELS réalise des tests d'eau et des échantillonnages dans le lac Sergent de façon rigoureuse et suivant une méthodologie scientifique. Les données sont ensuite transmises au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Le RSVL est un organisme du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs du Québec (MDDEP). Les résultats sont compilés et présentés à chaque automne par ce dernier.

Voici un résumé des résultats de l'été 2013:

- Phosphore: concentration moyenne de 5,3 ug/l
(signifie que la colonne d'eau est peu enrichie de phosphore)
* Toutefois, notez que le phosphore fait partie des sédiments qui se retrouvent en importante quantité au fond du lac ainsi que dans les plantes aquatiques. Les sédiments qui s'accumulent au fond du lac accélèrent sa détérioration.
- Chlorophylle a: concentration moyenne de 4,9 ug/l
(signifie une biomasse d'algues microscopiques en suspension élevée)
- Carbone organique: concentration moyenne de 4,3 mg/l
(signifie que l'eau est colorée)
- État trophique: oligo-mésotrophe
(signifie que le Lac Sergent présente des signes d'eutrophisation)

Recommandations: le MDDEP recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela permettrait de préserver l'état du lac et ses usages.

*Les documents complets sont disponibles à appels.ca (section Environnement-Qualité de l'eau)

Une étude scientifique commandée par l'APPELS en cours de réalisation

Une étude scientifique plus approfondie est en cours de réalisation en collaboration avec une équipe de chercheurs reconnus de l'Université Laval soit celle de Madame Rosa Galvez, professeure titulaire et directrice du Département de génie civil et de génie des eaux. À la fin de cet hiver, les chercheurs ont effectué des carottages à six différents points sur le lac afin de recueillir une première couche de sédiments. Le but étant d'en connaître la teneur, de façon plus détaillée, notamment en phosphore, en métaux lourds, etc. Cette méthode permettra également de bien comparer les résultats d'une année à l'autre et de poser des actions en conséquence. L'APPELS devrait recevoir un premier rapport scientifique au cours de l'été 2014. L'APPELS tiendra les citoyens informés. Surveillez nos communications à cet effet.

Consultez notre site Internet afin de connaître le calendrier 2014 de nos activités. Ne manquez pas la Journée sans moteur, Fêtes des voiles et des pagaies au Club Nautique le 17 août prochain !
Le comité

Mot du service de l'urbanisme

La saison estivale est à nos portes!

Comme à tous les ans, l'été annonce les nouvelles mises en chantier, les nombreuses constructions de remises ou garages et autres interventions sur les propriétés. Les prochains mois étant une période très achalandée pour le Service de l'urbanisme, nous vous incitons fortement à **obtenir un rendez-vous** avant de vous présenter à l'hôtel de ville, si vous désirez une rencontre pour vos projets de construction, d'agrandissement, de rénovation ou simplement pour un besoin d'information à propos de la réglementation municipale.

Nous vous encourageons également à bien vous renseigner sur notre réglementation municipale en matière d'urbanisme afin d'être informé adéquatement sur les règles à suivre selon la nature de votre projet. Notez que la plupart des travaux effectués sur un terrain requièrent l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

QUELQUES PETITS RAPPELS

Abattage d'arbres :

Si vous désirez abattre un arbre sur votre terrain, vous devez faire la demande d'un certificat d'autorisation. Cependant, l'élagage des arbres ne requiert aucune autorisation. Il n'y a **aucuns frais** pour la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres mais des amendes sont émises si l'abattage est fait sans autorisation. *Il n'y a donc aucune raison de ne pas en faire la demande!*

Entretien ponceaux :

Tout propriétaire est responsable et doit faire, à ses frais, l'entretien de son (ses) entrée (s) privée (s) y compris les ponceaux servant d'entrée privée.

Chiens errants :

Nous recevons régulièrement des plaintes à propos de chiens errants ou qui aboient sans cesse. **Attention à vos chiens !** Plusieurs chiens se promènent encore en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire se doit de garder son chien en laisse pour la sécurité de tous les citoyens.

Propreté :

La Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement sur la propreté sur l'aménagement obligeant tout propriétaire ou occupant d'immeubles de tenir ses aires privées de façon propre et libre de toutes obstructions indésirables pouvant être source de pollution et/ou d'accident.

Les feux à ciel ouvert :

Les feux à ciel ouvert sont très dangereux. En période de sécheresse, il est interdit de faire un feu.

Éric Chamberland

Inspecteur municipal

Analyse d'eau potable

Voici les dates auxquelles le service vous est offert cette année (été 2014) :

lundi le 28 juillet

vendredi le 8 août

Voici la procédure à suivre :

- Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le vendredi avant la date choisie;
- Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin (si possible, laisser reposer au frigidaire plusieurs minutes) juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h00 et 12h00 aux dates indiquées;
- Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;
- La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses).

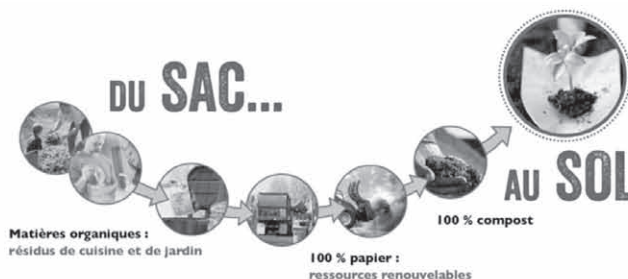
Le coût pour les analyses :

Eau potable 25 \$ plus taxes applicables
(coliformes totaux et fécaux) : (à confirmer)

Eau (nitrites - nitrates) 18 \$ plus taxes applicables
(à confirmer)

Vente de sacs / Quantité limitée

Sac au sol / Bag to earth



Grand sac à jardin : 60 cents/ sac
Petits sacs doublés de cellulose 40 cents/ sac

En vous remerciant de votre intérêt à la vie municipale et vous souhaitant un bel été 2014!

Message important de l'ANLS

Comité de direction 2014 : Jean Côté, Commodore/Alain Rouleau, Capitaine/Kathleen Giguère/Anik Dolan/Johanne Lavallée/Claude Gaumond/Anik Dolan/Marie-Claude Cantin/Mélanie Dolan/Lucie Charland, Trésorière

Moniteur-chef : Marc-Étienne Côté

Entraîneuse-chef : Geneviève Meunier



Votre calendrier estival 2014

Feux d'artifice du Lac Sergent

Samedi le 21 juin à 21h30

C'est sous un ciel scintillant de milles feux que notre Maire, monsieur Denis Racine, marquera le début de la saison estivale cette année. Sur terre ou sur l'eau, venez admirer le joli spectacle pyrotechnique surplombant notre majestueux lac. Vous êtes attendus au coucher du soleil vers 21 h 30 au Club nautique.

Party Hot dog pour toute la famille et IMPORTANTE réunion d'information pour le camp de jour et le club de canotage. Gratuit

Jeudi le 26 juin 2014

Quoi de mieux qu'un party hot-dog pour lancer les activités estivales 2014 ! Enfants, ados, anciens et parents, sont invités à venir fraterniser et déguster de succulents hot-dogs préparés par nos bénévoles. L'occasion est idéale pour consolider les relations amicales des derniers étés et faire de nouvelles rencontres. Par la suite, le moniteur-chef, l'entraîneur-chef, le capitaine et la responsable du camp de jour feront le point sur le déroulement de l'été 2014 et de ses principales activités. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Soirée du Commodore

Samedi le 28 juin à 18h

Le commodore 2014, monsieur Jean Côté, vous convie à la désormais incontournable et très attendue soirée du Commodore le samedi 28 juin. Au menu, les savoureux steaks de filet mignon cuits sur charbon de bois. En guise d'accompagnements seront servis salades composées, dessert, thé, café. Le souper sera suivi d'une soirée dansante des plus animées !

Vous pouvez vous procurer votre billet dès maintenant auprès des directeurs et des employés de l'Association nautique Lac Sergent au coût de \$40,00. Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Brunch du Vice-Commodore

Dimanche le 13 juillet à 10h00

Vous êtes invités à venir célébrer la relève de l'Association nautique en compagnie du futur commodore à l'occasion d'un déjeuner typiquement québécois. Le service amical de notre équipe de bénévoles et la bonne humeur contagieuse des convives, font de cet événement annuel, un grand succès ! La vente des billets se fera à l'entrée le 13 juillet au coût de 12 \$ par adulte, 6\$ pour les enfants de 5 à 10 ans. Les enfants de moins de 5 ans sont accueillis gratuitement. L'Aquabar sera ouvert pour cette occasion.

Soirées Cinéma

Cette année encore, le Club Nautique ouvre ses portes aux amateurs du 7^e art. Petits et grands sont invités à venir découvrir l'ambiance conviviale de notre cinéma. L'Aquabar sera aussi ouvert à tous ceux désirant profiter de notre grand inventaire de friandises. Voir l'infoClub pour les dates!

Régate de canoë-kayak de vitesse du Lac Sergent

Samedi le 26 juillet 2014

Notre association est fière d'accueillir à nouveau les clubs de canotage de Lac-Beauport, Trois-Rivières et Shawinigan pour une régata régionale.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour assurer la livraison d'un événement de qualité. Ainsi, si vous avez quelques heures à consacrer à votre association nautique, nous vous invitons à vous adresser au capitaine du club de canotage, monsieur Alain Rouleau.

Tous sont invités à venir encourager nos athlètes! Go Lac sergent, Go !

Triathlon du lac Sergent Dimanche 27 juillet 2014

Septième édition du Triathlon du lac Sergent ! Les athlètes de tous les niveaux sont conviés à cette belle activité accessible à tous, jeunes et moins jeunes. Natation, vélo et course à pied, individuellement ou en équipe, chacun peut y trouver son compte.

N'ayez crainte, le parcours est bien adapté aux capacités de tous. Un « mini triathlon » sera aussi préparé pour les enfants de 10 ans et moins. Joignez-vous au nombre croissant de participants qui investit dans leur santé, tout en ayant du plaisir. Beau temps, mauvais temps, nous vous attendons à 10 h. Un lunch santé complètera cette belle activité. (À noter que le port du casque est obligatoire en vélo.)

Coût de 20 \$ par adulte, 15\$ pour les enfants de 10 à 15 ans et 5\$ pour les 10 ans et moins.

Soirée d'Adieu du Camp de jour Date à déterminer

La nostalgie s'empare du Club Nautique. Alors que le camp de jour prend fin, tous les jeunes revêtent leurs plus beaux atours pour présenter aux parents et amis une prestation des plus artistiques ☺ ! Diaporamas, petites scénettes et remise de prix cocasses sont quelques éléments qui composent la programmation de cette belle soirée à laquelle s'ajoute une projection rétrospective de l'été 2014.

Journée sans moteur : « Fête des voiles et pagaies » Dimanche le 17 août de 9 h à 18 h

À l'occasion de la journée sans moteur du Lac Sergent, les citoyens sont invités à laisser leurs embarcations à moteur à quai, et à venir participer à la « Fête des voiles et pagaies » au Club Nautique.

À cette occasion, il sera possible d'utiliser les équipements gratuitement et de s'initier à la pratique d'activités nautiques telles que le canoë et le kayak. Cette journée de sensibilisation à l'environnement est organisée par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS) en collaboration avec l'ANLS et la CAPSA.

Petits et grands, venez vous amuser avec nous !

Programmation :

- Essai d'équipement de compétition gratuit (canoë, kayak)
- Cours d'initiation à la voile à 10 h
- Escapade de groupe en canoë et kayak à 11 h
- Course de voile à 13 h
- Maquilleuse pour enfants, ballons et bonbons

Pour plus d'informations sur les activités offertes par l'Association nautique Lac Sergent, consultez notre nouveau site internet à lac-sergent.com.

Merci à tous nos bénévoles et bon été 2014!

Jean Côté

Commodore 2014

Élections scolaires et votre compte de taxes scolaires

Vous le savez, le compte de taxes scolaires des résidents de Ville de Lac-Sergent a été haussé de 100 % en 2013-2014; l'une des hausses les plus importantes au Québec.

Pourtant, à l'intérieur de la Commission scolaire de Portneuf, notre sort n'a guère ému le Conseil des commissaires en général, et la Commissaire qui nous représente, Mme Monique Germain.

Suite au changement de gouvernement et à la mort au feu du Projet de loi 63 prévoyant un remboursement de taxes pour les citoyens ayant subi des hausses considérables, il est à prévoir que le compte 2014-2015, non seulement maintiendra la hausse de l'an dernier, mais y ajoutera probablement un 15 à 20 % supplémentaire.

Vous n'êtes pas satisfait de cette situation ? Les élections scolaires du 2 novembre prochain constitueront un bon moyen pour vous exprimer.

**PROCHAINES ÉLECTIONS SCOLAIRES :
LE 2 NOVEMBRE 2014.**

Denis Racine

maire



PROJET ACTUEL

(accepté par référendum le 28 juillet 2013)

Estimation du 15 avril 2013 (actualisée)

Nombre de branchement : 291

3 zones avec 3 stations de traitement
(superficie totale 100 m.c.)

Projet	Ville	Citoyen	Total
Collecte	1 457 995 \$	622 740\$	2 080 735 \$
Traitement :	1 172 273 \$	2 613 180\$	3 785 453 \$
	46 000 \$		46 000 \$
Frais incidents	191 000 \$		191 000 \$
Taxes nettes	106 396 \$	484 579\$	590 975 \$
	(à 3,7107%)	(à14,975%)	
SOUS-TOTAL :	2 973 664 \$	3 725 799\$	6 699 463 \$

Plus

TOTAL :	3 059 664 \$	3 725 799\$	6 775 463 \$
PAR RÉSIDENCE	10 514 \$	12 803\$	23 317 \$
EMPRUNT :	3 600 000 \$		
PAR RÉSIDENCE	12 371 \$		

NOUVEAU PROJET

Estimation au 5 mars 2014

Nombre de branchement : 341

Une zone avec une usine de traitement (325 m.c.)

Projet	Ville	Citoyen	Total
Collecte	2 207 100 \$	3 580 500\$	5 787 600 \$
Traitement (*) :	1 283 576 \$		1 283 576 \$
Sous-Total :	3 490 676 \$	3 580 500\$	7 071 176 \$
Imprévus (10 %)	349 068 \$		349 068 \$
Taxes nettes	142 481 \$	536 180\$	590 975 \$
	(à 3,7107%)	(à14,975%)	
Sous-Total :	3 982 225 \$	4 116 680\$	8 098 905 \$
Contingences (10%)	398 222 \$		398 222 \$
TOTAL :	4 430 448 \$	4 116 680\$	8 547 128 \$
PAR RÉSIDENCE	12 993 \$	12 072\$	25 065 \$
EMPRUNT :	5 000 000 \$		
PAR RÉSIDENCE	14 662 \$		

Notes:

- Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées traitées :
Projet actuel : 6 600 \$
Nouveau projet : 6 020 \$
- Coût d'entretien annuel du système pour la Ville :
Projet actuel : 70 357 \$ ou 241 \$ par résidence x 20 ans (durée de l'emprunt) : 4 820 \$
Nouveau projet : 38 802 \$ ou 114 \$ par résidence x 20 ans (durée de l'emprunt) : 2 280\$
Économie annuelle : 127 \$ par résidence x 20 ans : 2 540 \$



Chers sergentois, chères sergentoises,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget municipal 2014, le premier du présent mandat et le huitième de mon administration.

Cette année, ce budget est caractérisé par une certaine austérité, notamment à l'égard des travaux routiers, vu le non renouvellement du programme de remboursement de la taxe d'accise, qui avait atteint en 2013 la somme de 57 150 \$. Il en va de même de celui relatif au remboursement de la taxe de vente provinciale dont les seuls montants actuellement confirmés atteignent un peu moins que la moitié de ceux de 2013, soit 28 000 \$ au lieu de 47 100 \$.

Par ailleurs, la construction du nouvel hôtel de ville et du parc l'entourant de même que le projet d'égout collecteur sont venus teintés ce budget, de même que le Plan triennal d'immobilisations.

Par contre, si, annuellement, les marges de manœuvre de la Ville pour éviter des hausses majeures de taxes, sont d'environ 50 000 \$ sur un budget d'un peu plus d'un million, nous avons regagné des possibilités en n'ayant pas à supporter en 2014 les coûts des élections et référendum, soient 17 000 \$.

Voici donc les faits saillants de ce budget :

Concernant notre personnel permanent, traditionnellement la hausse salariale était de 2%. Même si depuis quelques années, nous y avons ajouté progressivement une contribution qui atteint maintenant 6 % du salaire à leur REER autogéré, il n'y avait pas d'avancement d'échelons qui permet d'augmenter le salaire en fonction de l'accroissement de l'expérience et de l'ancienneté. Ainsi, on me permettra de souligner la stabilité de notre personnel : notre directrice générale et notre inspecteur étant à notre emploi depuis respectivement 6 et 5 ans. Pour mémoire, de 1998 à 2008, nous avons connu un inspecteur à tous les deux ans. Nous proposons donc de hausser en 2014 ces salaires, en plus d'un 2 % pour le coût de la vie, d'un 2 % supplémentaire pour la directrice générale et de 3 % pour l'inspecteur. Cette initiative saura garder notre échelle salariale concurrentielle, tout en gardant à l'esprit que cela coûte moins cher que de remplacer les titulaires de ces fonctions importantes pour notre municipalité.

Nous avons également prévu l'embauche d'un inspecteur adjoint pour une durée de trente semaines.

Le salaire des élus sera haussé de 2 % comme le prévoit notre règlement.

Nous avons réduit l'enveloppe du programme de ramassage des animaux errants, instauré en 2013, de 3 000 \$ à 1 500 \$, et augmenté de 500 \$ celle du remboursement des activités de loisirs aux citoyens, qui passe de 2000 \$ à 2 500 \$.

En 2013, nous avons accepté la demande de citoyens dont la résidence est construite sur des chemins privés afin que la Ville prenne en charge le déneigement de ces chemins tel que le permet l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Nous avons consacré à cette initiative une somme de 10 000 \$ en balisant le programme pour que la Ville ne rembourse pas plus par mètre déneigé que ce qu'elle dépense pour les chemins publics. Deux entités se sont prévaluées de ce programme, l'Association des propriétaires du Chemin des Hêtres et la fiducie du Chemin de la colonie. Nous avons reporté en 2014 ce programme tout en haussant l'enveloppe à 14 000 \$ afin de permettre à d'autres entités de s'en prévaloir. Par contre, nous avons choisi de reporter en 2015, toute la question de la contribution municipale à l'entretien général de ces chemins.

Nous supporterons comme les années passées, nos organismes municipaux. Ainsi, l'Association nautique recevra une subvention de 30 000 \$, en hausse de 2 610 \$ sur 2013. Nous avons également ajouté un budget de 3 000 \$ pour offrir à nouveau des feux d'artifice pour le début de l'été. L'APPELS recevra une subvention de 8 000 \$ en hausse de 1 500 \$ sur 2013. Quant à la Chapelle, nous maintenons notre appui à la hauteur de 3 000 \$ comme l'an dernier. Toutefois, dans ce dernier cas, la Ville a cédé une partie de sa subvention du Pacte rural à la hauteur de 3 500 \$ afin de permettre à la fabrique d'effectuer des travaux d'une valeur de 4 900 \$ jugés urgents.

Les travaux de la piste de contournement du lac Sergent pour les motoneiges, réalisés par la Club de motoneiges de Saint-Raymond, sont pratiquement terminés. Après une autre longue bataille, ce dossier est maintenant réglé pour 10 ans. En effet, la Ville de Lac-Sergent a accepté de verser une subvention pour ces travaux de 20 000 \$, payable en deux versements annuels (2013 et 2014), conditionnellement à ce que la Ville de Saint-Raymond, principale bénéficiaire des retombées économiques de ce sport en fasse autant et que les droits de passage consentis au Club soient d'une durée minimale de 10 ans.

L'autre nouveauté est que nous avons prévu une somme de 12 000 \$ pour l'installation de quatre bacs semi-enfouis au Chemin des Hêtres. Comme chacun de ceux-ci coûte plus de 10 000 \$, il nous était impossible de les acheter; aussi avons-nous choisi une formule de location-achat sur cinq ans. Cette initiative est intéressante, car en plus de faire disparaître les horribles containers bleus, il s'agit d'un essai qui pourra, en cas de succès, étendre cette façon de gérer nos matières résiduelles afin, ultimement, d'obtenir des réductions de coûts pouvant s'avérer importantes de la part de la Régie.

La construction de l'hôtel de ville coûtera près de 517 000 \$, devant être financée par l'injection d'une somme de 100 000 \$ provenant de nos surplus, d'un emprunt de 400 000 \$ dont le Gouvernement du Québec assumera le remboursement annuel jusqu'à la hauteur de 296 891 \$ et d'une somme de 21 505 \$, fruit de la taxe de service 2013 de 44 \$ par résidence. Toutefois, il restera quelques dépenses que nous devons prévoir. Ainsi, nous devons nous munir d'une génératrice, car tous nos citoyens savent que la constance de la fourniture du service d'électricité est parfois problématique. Nous devons également faire quelques achats d'ameublement et de décoration. Quant au stationnement, vu sa topographie, les premières évaluations nous incitent à croire que nous devons le réaliser sur quelques années. De plus, le tout aura une incidence sur le budget de déneigement et les frais d'entretien. Nous avons donc prévu un montant de 9 548 \$ pour les immobilisations.

Par ailleurs, nous avons accumulé au fil des ans un fonds de parc de plus de 170 000 \$. Nous avons affecté une somme de 130 000 \$ auquel s'ajoutent les montants du Pacte rural de 23 736 \$ pour réaliser le parc qui entourera notre nouvel hôtel de ville. Une partie de ces argents permettra aussi l'aménagement du stationnement.

Les services de la Sûreté du Québec étant répartis sur la base de la richesse foncière uniformisée, notre quote-part est à nouveau augmentée de près de 8000 \$, ayant passé depuis 2012 de 75 750 \$ à 93 765 \$ sans que nous n'ayons de services supplémentaires.

Enfin, nous prévoyons lancer les études nécessaires pour débiter la construction du projet d'égout collecteur. Déjà, ce soir, nous avons adopté quelques résolutions afin de mandater les professionnels pour éventuellement nous rendre en appel d'offres. Nous avons entendu lors de la dernière campagne électorale, plusieurs commentaires, dont certains étaient carrément de la désinformation. Par contre, l'un des reproches fait au projet tel que présenté, était qu'il ne raccordait pas tout le monde. Nous avons été sensibles à ce commentaire. Il est évident que les questions de coûts nous empêcheront de raccorder les résidences construites dans la montagne, vu le sol rocailleux, et du chemin des Hêtres, car leurs installations septiques ont toutes moins de huit ans d'âge. Mais, nous avons demandé à nos ingénieurs de vérifier la faisabilité d'étendre le projet pour raccorder du bas de la côte du Vieux Chemin jusqu'à la Baie de l'Île, ce qui pourra impliquer la réalisation du projet par phase, la première pouvant être du Chemin du Club Nautique jusqu'à la décharge du lac. De plus, nous devons également indiquer les travaux que devront faire les propriétaires des résidences non raccordées et dans quel délai. Nous vous reviendrons avec tout cela en cours d'année. Comme tout le projet sera financé par l'emprunt de 3 600 000 \$, nous n'avons rien inscrit dans le budget 2014 et reporté le tout dans le Plan triennal d'immobilisation sur trois ans.

Ce budget comporte donc les dépenses aux éléments suivants :

- Administration générale:	208 898 \$ comparativement à 211 502 en 2013;
- Sécurité publique :	147 030 \$ comparativement à 136 454 en 2013;
- Transport :	199 668 \$ comparativement à 179 562 en 2013;
- Hygiène du milieu :	154 644 \$ comparativement à 122 217 en 2013;
- Urbanisme :	78 591 \$ comparativement à 91 018 en 2013;
- Loisirs/culture :	59 697 \$ comparativement à 60 212 en 2013;
- Frais de financement :	44 162 \$ comparativement à 33 534 en 2013;
Total :	892 459 \$ comparativement à 834 749 en 2013.

Le Plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 1 416 584 \$ en 2014 (essentiellement la construction de l'hôtel de ville, l'aménagement du parc et le projet d'égout collecteur), 1 476 513 \$ en 2015 et 1 436 935 \$ en 2016.

C'est donc un total de 1 094 743 \$, comparativement à 1 113 308 \$ en 2013, que nous devons donc financer.

LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 87 798 \$ alors que nous affecterons à partir du surplus accumulé non affecté, la somme de 15 000 \$ pour finaliser la révision de la réglementation d'urbanisme, et 130 000 \$ provenant du fonds de parc.

Conséquemment, les taxes de services s'établiront pour 2014 ainsi:

- Ordures :	111,50 \$ en baisse de 2,50 \$;	- Service d'évaluation :	34,00 \$ en hausse de 3,50 \$
- Éclairage de rues :	18 \$ en hausse de 1\$;	- Hôtel de ville :	22.50 \$ en baisse de 21,50 \$
- Dénéigement :	218 \$ en hausse de 25 \$;		
- Loisirs :	70,50 \$ en hausse de 4,50 \$;	TOTAL :	474,50 \$ en hausse de 10 \$.

Le taux de la taxe foncière était de 0,455 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2013. J'annonce qu'elle sera augmentée d'un cent pour s'établir à 0,465 en 2014.

Ainsi, le propriétaire d'une résidence de valeur moyenne évaluée à 270 527 \$ en 2013 payait un total de taxes de 1 695 \$. Il paiera en 2014 pour sa résidence, une facture totale de taxes municipales de 1 732 \$, soit une hausse de 37 \$ ou 2,18 %.

Les taxes de service rapporteront donc 221 454 \$ et la taxe foncière, 489 822 \$.

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 094 743 \$ en revenus et en dépenses que je vous présente.

Je vous remercie.

Denis Racine
maire

16 décembre 2013



Programme d'embellissement de ville de Lac-Sergent



PHASE III : ÉTÉ 2014

La Ville de Lac-Sergent a mis en place un programme d'embellissement de la municipalité.

La Ville a procédé au ramassage des arbres et du bois morts sur ses propriétés.

Elle invite également ses citoyens à participer à ce programme en ramassant les arbres tombés au sol et le bois mort sur leur propriété et en le déposant proprement près du chemin où les préposés de la Ville le récupéreront, sans frais pour le citoyen.

De plus, le citoyen peut aussi couper les arbres morts à la condition de respecter la réglementation en vigueur (un permis est requis pour la coupe d'arbres de plus de 4 pouces de diamètre) et de se procurer le permis requis auprès de l'inspecteur municipal.

La phase III se déroulera durant la:
SEMAINE du **4 août 2014**

Ce programme vise les chemins suivants :

DÉPART :

Vieux-Chemin (au bas de la côte), chemin des Saules, des Mélèzes et des Merisiers, chemin des Bouleaux, chemin de la Grosse Roche, chemin des Hêtres, chemin Tour-du-Lac Nord, chemin du Club Nautique, de la Colonie, de la Chapelle, chemin Tour-du-Lac Sud, chemin du Ruisseau, des Sous-Bois, et Baie-de-l'Île, chemin de la Montagne et chemin des Pins.

Conditions de ramassage :

- arbres ou bois mort n'excédant pas 4 pouces de diamètres
- arbres ou bois mort n'excédant pas 4 pieds de long.

Les arbres ou bois mort ne doivent pas contenir de clou, ni de racine. Prenez note également que les planches ne seront pas ramassées.

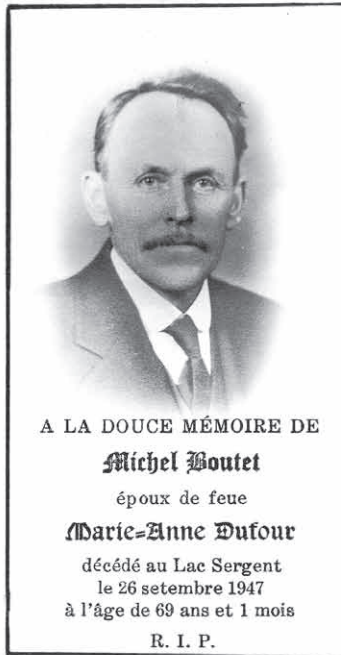
Pour plus d'informations sur cette campagne de nettoyage, communiquez avec M. Éric Chamberland, inspecteur municipal 418-875-4854 poste 1.

Votre conseil municipal

MICHEL BOUTET

Né le 24 août 1878 à Loretteville, fils de Michel Boutet et d'Herminie Giguère. Il épouse en premières noces, Élisabeth Savard le 14 novembre 1899 à Loretteville, et en secondes noces, Philomène Côté, le 29 juin 1903 à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Il a acheté le 13 mai 1907, de Jean Denis, la partie sud des lots 565 et 566, contenant six arpents de largeur et 22 arpents de profondeur, bornée au sud par le lac Sergent. Il



revend le tout à son fils, Charles, en 1945.

Agriculteur, il débute un commerce d'épicerie qui sera exploité de 1921 à 1981. De plus, profitant de l'engouement pour la villégiature dans les années 1950, son fils, Charles Boutet, fait ériger une trentaine de petits chalets qu'il loue chaque année dans ce qui est devenue la Colonie et la Petite Colonie.

M. Boutet est décédé le 26 septembre 1947 à Lac-Sergent. Son épouse était décédée le 15 février 1930 à Québec.

Quelques-uns de ses petits-enfants habitent encore ou habitaient jusqu'à un passé récent, notre ville.

RAOUL BOISSONNEAULT

Né à Beauport le 31 octobre 1885, il est le fils de Joseph-Alphonse Boissonneault et de Catherine Lévesque dit Lafrance. Il épouse Yvonne Pineault le 9 juillet 1917 à Rivière-du-Loup.

Il fait ses études au Séminaire de Québec et à l'Université Laval. Admis au Barreau du Québec en 1910. Il exerce en pratique privée à Chicoutimi de 1910 à 1918, puis est nommé protonotaire du district judiciaire de Roberval, fonction qu'il occupe jusqu'à sa retraite, en 1958.

Le 26 mars 1910, il achète de Calixte Bélanger la partie sud des lots 563 et 564, dont il revend des parties à Paul Tardivel (en 1911 et 1916), Charles-Joseph Magnan (en 1911), Camille Lessard (en 1914) et François-Xavier Couture (en 1929).

Commodore de l'Association Nautique du Lac Sergent en 1917.

Ayant trois fils en âge d'être conscrit pour devenir soldat durant la Guerre de 1914-1918, Raoul, Émile



(né en 1887) et J. Alphonse fils (né en 1894), leur père, J. Alphonse Boissonneault, fait ériger sur un rocher lui appartenant et qui domine le lac Sergent, un monument en bois à l'effigie du Sacré-Cœur, œuvre du sculpteur Henri Angers, peinte couleur bronze et haute d'environ deux mètres. Il est le fruit d'un vœu qu'il avait fait afin de remercier le Seigneur d'avoir protégé ses trois fils des affres de la guerre. Il est inauguré le 19 septembre 1919. Malheureusement, le monument est détruit par des vandales qui y mettent le feu en 1982 et remplacé par l'actuelle croix en acier l'année suivante.

Raoul Boissonneault décède à Québec le 17 juillet 1961.

Sa sœur Fabiola épouse en 1923 Roland Bélanger. Comme cadeau de mariage, son père lui donne l'île Saint-Joseph, avec le chalet qui y est construit ainsi que le rocher sur lequel est érigé le monument du Sacré-Cœur. Mme Boissonneault-Bélanger fait don du rocher et du monument à la Chapelle Notre-Dame de la Paix, du lac Sergent en 1955.

Installation septique

Questions Réponses

1. Quand dois-je faire vidanger ma fosse septique ?

La Ville de Lac-Sergent effectuera automatiquement la vidange des fosses des résidences permanentes aux deux ans.

*Toute vidange supplémentaire est à l'entière discrétion du propriétaire.

2. À quelle fréquence la Ville vidange-t-elle ma fosse septique ?

À tous les deux ans (2) ans pour une résidence permanente et à tous les quatre (4) ans pour une résidence secondaire.

3. Je possède une fosse de rétention totale et je dois la faire vidanger chaque année. Est-ce que la Ville est responsable de la réalisation de cette opération ?

Non : la réglementation prévoit une fréquence minimum de vidange en fonction du règlement provincial (Q-2, r,22). Toute demande de vidange additionnelle est sous la responsabilité et à la charge du propriétaire.

4. Nous sommes en hiver et je dois faire vidanger ma fosse de rétention pour diverses raisons. Est-ce que la Ville s'en occupera ?

OUI ET NON : communiquer avec la Ville au 418 875-4854 pour demander une vidange de votre fosse de rétention (il faut prévoir environ 10 jours ouvrables). Nous transmettrons votre demande à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) qui elle, la transmettra à son tour à l'entrepreneur.

En cas d'urgence seulement et en dehors des heures d'ouverture de la Ville :

Sani St-Basile : 1 800 203-8827 – service 7 jours /24 h

5. Nous sommes en été et je dois faire vidanger ma fosse de rétention immédiatement pour diverses raisons. Est-ce que la Ville s'en occupera ?

Le programme de vidange systématique est réalisé à coût avantageux en raison du regroupement des vidanges dans un même quartier. Une vidange en urgence est considérée comme vidange supplémentaire et ne peut faire partie du programme en raison des coûts plus élevés que cela comporte.

Malheureusement, pour des raisons d'équité, la Ville ne peut prendre en charge cette situation d'exception.

6. Je prévois que ma fosse de rétention totale sera pleine et devra être vidangée vers la fin de l'été, mais voilà que la Ville prévoit faire la vidange en début juillet dans mon secteur. Puis-je déplacer l'horaire de vidange pour économiser une vidange à mes frais ?

Contactez la Ville au 418 875-4854 dans ces cas précis; nous pourrions modifier le calendrier de vidange pour vous accommoder.

7. Je ne veux pas vidanger ma fosse septique. Suis-je en droit de le faire ?

La réglementation municipale est claire à ce sujet : toute fosse septique doit être vidangée selon les fréquences établies. Tout citoyen qui refuse la vidange doit, en plus de payer la taxation prévue, respecter la fréquence de vidange prescrite par la réglementation provinciale(Q-2,r,22) et transmettre une preuve de vidange à la Ville dans les 30 jours.

La Ville est en droit de délivrer un constat d'infraction à tout propriétaire qui contrevient au règlement sur le contrôle des installations septiques.

SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES



Consignes à
respecter !

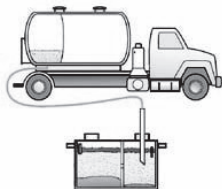
Vidange de la fosse

Toutes les fosses septiques standards avec champ d'épuration seront vidangées selon la technique de la vidange sélective.

Cette technique consiste à pomper les liquides et les solides séparément. La partie liquide est filtrée à 99,98% et retournée directement dans la fosse. Le liquide ainsi filtré contient des éléments qui favorisent le bon fonctionnement de la fosse septique.

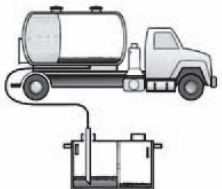
Étape 1

Aspiration du surnageant



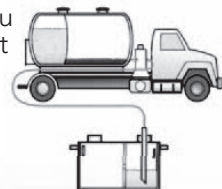
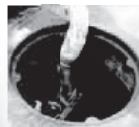
Étape 2

Aspiration des boues et des écumes



Étape 3

Traitement du surnageant et retour à l'installation



Une fois la vidange de la fosse effectuée, un accroche-porte sera laissé sur place.



Signes de problèmes

- Le gazon recouvrant votre champ d'épuration est particulièrement vert;
- L'eau tarde à être évacuée par les conduits;
- Une odeur d'égout se dégage à proximité de votre champ d'épuration;
- Un liquide gris ou noir apparaît à la surface du terrain;
- L'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin révèle une contamination.

Si votre fosse est munie d'un préfiltre à la sortie du compartiment qui mène à l'élément épurateur, pensez à le nettoyer.

Conseils pratiques

- Éviter d'utiliser des doses excessives de produits nettoyants;
- Utiliser des produits nettoyants biodégradables;
- Ne pas déverser de résidus domestiques dangereux;
 - Éviter de nettoyer vos pinceaux dans l'évier.
 - Apporter vos résidus domestiques dangereux à l'écocentre.
- Éviter l'utilisation d'un broyeur à déchets.

Fosse de rétention

On retrouve également des fosses scellées (rétention) sans système de traitement secondaire. Ces compartiments fermés ne laissent échapper aucun liquide. Ce type d'installation nécessite une vidange complète, de manière à **éviter les débordements**. Vérifiez le niveau régulièrement. Un détecteur de niveau peut être installé.

Les bureaux de la Régie sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de la Régie, vous pouvez joindre :

Sani Saint-Basile
au 1 800 203-8827

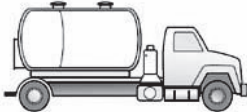
OU Gaudreau Environnement
au 1 877 758-8378 poste 1


Selon les indications sur l'avis de vidange transmis par votre municipalité.

Rendez votre fosse septique accessible

Il est très important que toutes les consignes suivantes soient respectées afin que l'entrepreneur puisse effectuer la vidange de votre installation septique.

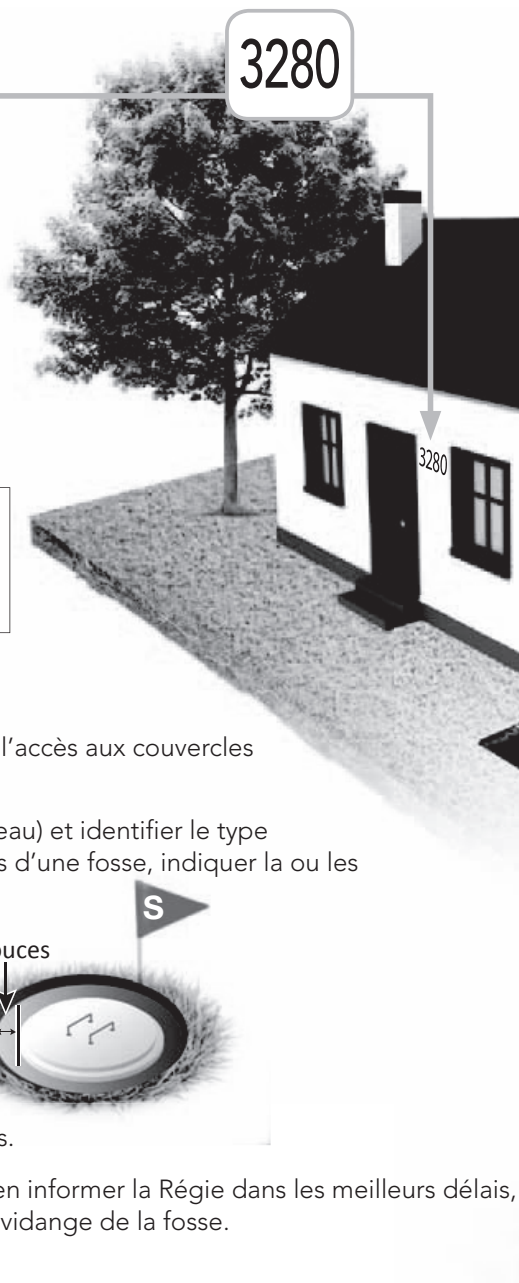
Consignes à respecter !

- 1) Identifier votre *numéro civique* et vous assurer qu'il soit bien visible de la rue.
- 2) Dégager le chemin d'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur de 4 mètres (13 pieds) et d'une largeur de 4 mètres.


Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 4 m de largeur et 4 m de hauteur.
- 3) Dégager le terrain donnant accès à la fosse de telle sorte que le véhicule utilisé pour le service puisse être placé à moins de 40 mètres (130 pieds) de l'ouverture de la fosse.
- 4) Localiser l'ouverture de la fosse au plus tard la veille du premier jour de la semaine où la vidange est prévue. Tout capuchon ou couvercle (habituellement 2) doit être dégagé au moins 8 pouces autour ainsi que sur la profondeur du couvercle pour permettre de les basculer sans difficulté et sans les briser. Les capuchons ou couvercles des fosses doivent être dévissés (s'il y a lieu), mais non enlevés.

- 5) Enlever tout mobilier, structure ou toute autre installation bloquant l'accès aux couvercles (planches de patio, tables, pots de fleurs, etc.).
- 6) Mettre en place des repères visibles (ex. balises à neige, petit drapeau) et identifier le type d'installation (S= septique, R= rétention, ou P= puisard). S'il y a plus d'une fosse, indiquer la ou les fosses à vidanger.



- 7) Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques.
- 8) Tout contribuable possédant un système de type « **Bionest** » doit en informer la Régie dans les meilleurs délais, car la pompe doit obligatoirement être arrêtée avant d'effectuer la vidange de la fosse.
- 9) Laisser les barrières ouvertes.



Frais supplémentaires applicables

Si les consignes ne sont pas respectées et que la vidange ne peut être effectuée, des frais de 51,86 \$ seront facturés immédiatement au propriétaire car le camion devra retourner une deuxième fois pour effectuer la vidange.

Aussi, des **coûts supplémentaires s'appliquent** lorsque :

- La capacité de la fosse est de plus de 3,9 m³ (850 gallons). Un excédent est alors facturé pour chaque mètre cube additionnel.
- Le propriétaire demande une vidange de fosse. En plus du frais de base, des frais supplémentaires de 51,86 \$ et des frais de kilométrage s'ajoutent pour chaque demande.
- Des frais d'administration peuvent s'appliquer, selon votre municipalité.

Les frais supplémentaires sont établis suivant le contrat signé avec les entrepreneurs.

Pour des raisons techniques,
la vidange pourrait ne pas être effectuée la semaine prévue.
Elle serait alors reportée les jours suivants.



RRGMRP

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

laregieverte.ca

1300, chemin du Site

Neuville (Québec) G0A 2R0

Téléphone: 418 876-2714 poste 204

Sans frais : 1 866 760-2714 poste 204

Courriel: fosses@rrgmrp.com

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714
www.laregieverte.ca



RRGMRP



Sapins
de Noël



Herbes
et feuilles



Déchets



Matières
recyclables



Matières
organiques



Encombrants
(gros rebuts)

* Notez que la collecte
des déchets du 24 juin est
dévançée au 23 juin.

* Notez que la collecte
des matières organiques du
24 juin est dévançée au 23 juin.